

Séance
ordinaire
21 janvier
2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT ET UNIÈME (21^e)
JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MIL TREIZE (2013) À COMPTER DE 20H30
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

13.01.01 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je profite également de cette opportunité pour offrir à tous les résidants de Mont-Joli nos plus sincères vœux de santé, de bonheur, de prospérité, et de paix en ce début de Nouvelle Année. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

13.01.02 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2012 à 20h30 ainsi que des séances extraordinaires du lundi 10 décembre 2012 à 18h30, 20 heures et 20h15.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers : 383 705,58 \$
 - ↳ Comptes pré-autorisés : 408 169,37 \$

ADMINISTRATION

5. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2013.
6. Proclamation de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac.
7. Dépôt du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016* de la Commission scolaire des Phares.
8. Création d'un prix du bénévolat en hommage à Robert Dumais.
9. Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réfection de l'avenue du Sanatorium.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10. Renouvellement d'adhésion au Réseau Rues principales pour l'année 2013.
11. Contribution de la Ville au financement du poste de chargée de projets en développement commercial.
12. Demande de maintien du financement des programmes d'aménagement forestier en 2013.
13. Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis d'architecture et d'ingénierie dans le cadre de la réfection intérieure du Château Landry.
14. Renouvellement d'adhésion au Réseau *Les arts et la Ville*.

FINANCES

15. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2012.
16. Autorisation de paiement des dépenses incompressibles de l'année 2013.
17. Adoption du règlement 2013-1293 accordant un crédit de taxes à la construction commerciale, industrielle et résidentielle.
18. Autorisation de paiement des cotisations à la COMAQ pour trois (3) membres du personnel cadre.
19. Renouvellement de la cotisation du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).
20. Désignation de l'UMQ comme mandataire dans le dossier d'assurance collective.

21. Adjudication du contrat de fourniture d'aluminium liquide (Alun) pour l'année 2013.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22. Confirmation du statut d'employée permanente de madame Sarah Ouellet.
23. Autorisation de formation portant sur la préparation et la gestion des documents d'appel d'offres.
24. Autorisation de formation d'analyste MPO.
25. Autorisation de formation sur l'exercice de l'autorité en milieu de travail.
26. Autorisation d'inscription au congrès de l'ADGMQ 2013 pour le directeur général.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

27. Ratification d'embauche du personnel d'entretien des patinoires extérieures.
28. Renouvellement des frais d'accréditation à la Société de Sauvetage pour 2013.
29. Formation d'un comité de travail pour l'aménagement du Parc du Ruisseau Lebrun.
30. Confirmation de disponibilité du Stade du centenaire pour la présentation de la Coupe Dodge 2014.
31. Renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) pour 2013.
32. Autorisation d'embauche pour une formation de médaille de bronze.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

33. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service de brigadiers scolaires.

TRAVAUX PUBLICS

34. Autorisation de paiement pour le contrôle des matériaux dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'avenue Des Fusiliers.
35. Adjudication d'un mandat à la firme BPR dans le projet de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.

AFFAIRES NOUVELLES

36. Période de questions.
37. Clôture et levée de l'assemblée.

13.01.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 2012 À 20H30 AINSI QUE DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2012 À 18 HEURES 30, 20H00 ET 20H15

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et des trois (3) séances extraordinaires tenues au cours du mois de décembre 2012;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2012 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 10 décembre 2012 à 18 heures 30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 10 décembre 2012 à 20 heures en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 10 décembre 2012 à 20 heures 15 en sa forme et teneur.

13.01.04

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 383 705,58 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré-autorisés au montant de 408 169,37 \$.

ADMINISTRATION

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, le maire de Mont-Joli, monsieur Jean Bélanger, souligne le 65^e anniversaire du drapeau du Québec :

Le 21 janvier 1948, le fleurdelisé prenait la place de l'Union Jack, le drapeau britannique, au sommet de la tour centrale du parlement. Par décret, le gouvernement du Québec lui avait accordé, le matin même, le statut de drapeau officiel du Québec. C'est pour souligner cette cérémonie que le 21 janvier a été décrété le jour du Drapeau.

Le drapeau représente l'un des plus puissants moyens de communication d'une nation. De tout temps et dans toutes les civilisations, il a été un élément d'identification permettant de reconnaître les siens, d'attirer l'attention, d'identifier une juridiction. Les gens sont sensibles et intéressés à tout ce qui touche leur drapeau, et c'est aussi vrai pour les Québécois.

Le Québec se distingue par ses traits culturels uniques, sa langue, des valeurs qui lui sont propres, une histoire et un patrimoine témoignant de sa créativité et de sa résilience. Le fleurdelysé suscite la fierté de tous les québécois. Il s'avère en fait le catalyseur de notre sentiment d'appartenance.

À titre d'emblème national, le drapeau du Québec doit être déployé de façon officielle par une institution publique ou un établissement relevant de l'Administration gouvernementale afin de marquer son appartenance à cette dernière.

En cette année 2013, 65^e anniversaire de sa création, la Ville de Mont-Joli salue le drapeau du Québec!

13.01.05 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2013

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Denis Dubé du district 6 au poste de maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2013. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Marcel Dubé qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

13.01.06 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE POUR UN AVENIR SANS TABAC

CONSIDÉRANT QUE la démonstration a été clairement faite que l'usage du tabac entraîne de nombreuses conséquences néfastes à la santé des fumeurs et de leur entourage;

CONSIDÉRANT QUE la lutte au tabagisme passe depuis quelques années par une approche positive mettant en valeur les bienfaits d'arrêter de fumer ou, mieux encore, de ne pas commencer;

CONSIDÉRANT QUE la prise d'une telle décision constitue un défi d'envergure dont la réussite bénéficie à tous;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de proclamer la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* du 20 au 26 janvier 2013.

13.01.07 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENTS, 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et liste des établissements 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016* de la Commission scolaire des Phares, et ce, en accord avec l'article 203 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*. Le conseil accepte le contenu de ce projet.

13.01.08 CRÉATION D'UN PRIX DU BÉNÉVOLAT EN HOMMAGE À ROBERT DUMAIS

Reconnu pour sa grande générosité et une disponibilité de tous les instants, Robert Dumais apparaît comme le prototype, le modèle à suivre, la définition même du bénévole. Il a également laissé sa marque en politique municipale notamment par son implication aux loisirs et aux travaux publics en plus de jouer un rôle majeur au sein du comité organisateur des festivités du centenaire de Mont-Joli en 1980. Le ministre des Affaires municipales d'alors, monsieur Claude Ryan, lui remettait même en 1992 le Mérite municipal provincial dans la catégorie « citoyens ».

Homme d'action, il a participé plus qu'activement à la création du Parc du Mont-Comi. Le club de golf Boule Rock a aussi bénéficié de son dynamisme comme les Scouts et le Club Rotary qui lui a d'ailleurs rendu hommage en lui remettant le Paul Harris Fellow de même que le Prix J.-Adalbert-Landry en 1984.

En parallèle de cette implication bénévole, monsieur Dumais a mené de main de maître une carrière en assurances pendant plus de 35 ans. Sa vaste clientèle lui a témoigné une confiance inébranlable qui découlait, de l'avis de tous, de l'honnêteté et de l'intégrité qu'il a toujours affichées.

Toute sa vie, il a multiplié les implications au sein d'organismes humanitaires, sportifs et culturels sans jamais attendre les remerciements ni rechercher la gloire et les projecteurs. La Ville de Mont-Joli désire rendre hommage à monsieur Robert Dumais en instituant un prix de bénévolat à son nom qui sera remis annuellement lors de la Semaine de la municipalité.

Il est donc proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de créer le Prix Robert-Dumais qui sera décerné chaque année en reconnaissance du précieux travail bénévole d'un mont-jolien ou d'une mont-jolienne.

13.01.09 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Sanatorium présente des signes d'usure avancée qui compromettent le confort et la sécurité des nombreux usagers;

CONSIDÉRANT QUE cette artère constitue dans les faits une route collectrice où circulent quotidiennement une foule de travailleurs;

CONSIDÉRANT la présence sur l'avenue Sanatorium du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de La Mitis avec ses quelque 700 employés et des bureaux de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT le fort achalandage découlant des allées et venues du personnel de la Commission scolaire des Phares résidant à Rimouski et travaillant dans un établissement de Mont-Joli ou de La Mitis, en plus de celui en sens inverse des résidents d'ici œuvrant à Rimouski dans le réseau de la santé, des services publics ou des commerces;

CONSIDÉRANT l'impact de la mise en opération du chauffage à la biomasse au CSSS de La Mitis en matière de circulation de camions;

CONSIDÉRANT QUE cette artère n'a pas été conçue pour supporter une telle circulation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'inclure à sa prochaine programmation de travaux la réfection d'un segment de l'avenue Sanatorium s'étalant du garage municipal à la limite ouest du territoire de la Ville.

Le conseil acheminera copie de la présente résolution au député de Matapédia-Matane, Ministre délégué au Tourisme et Ministre responsable du Bas-Saint-Lurent, monsieur Pascal Bérubé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.01.10 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU RÉSEAU RUES PRINCIPALES POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et ses partenaires désirent poursuivre le processus de revitalisation commerciale entrepris sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les ressources disponibles à l'intérieur du Réseau Rues principales représentent un atout de taille pour le succès de cette opération;

CONSIDÉRANT QUE les échanges et les communications avec les intervenants du Réseau permettent à la Ville de miser sur une expertise éprouvée en matière de développement économique intégrant la mise en valeur du potentiel historique, patrimonial et culturel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau Rues principales pour l'année 2013 au coût de 1 750 \$, plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

13.01.11 CONTRIBUTION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la CODEM à signer un prolongement de deux (2) ans avec la chargée de projets en développement commercial. La Ville de Mont-Joli versera la somme de 50 700 \$ qui fera l'objet de quatre (4) paiements, en janvier, avril, juillet et octobre 2013. Cette dépense est prévue au budget de la Ville. Pour l'exercice financier 2014, l'entente prévoit une indexation telle que celle consentie à l'ensemble des employés de la Ville.

13.01.12 DEMANDE DE MAINTIEN DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN 2013

CONSIDÉRANT QUE l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers;

CONSIDÉRANT QU'à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et les travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure;

CONSIDÉRANT QUE les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière campagne électorale, un futur gouvernement du parti québécois s'engageait à lancer un vaste chantier de travaux sylvicoles pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière;

CONSIDÉRANT QUE les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leur création;

CONSIDÉRANT QUE les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe;

CONSIDÉRANT QU'il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande à la ministre des Ressources naturelles du Québec, madame Martine Ouellet :

- **QU'**elle maintienne, pour 2013, les budgets d'aménagement forestier de toutes natures qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2012;
- **QU'**elle accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale.

13.01.13

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION INTÉRIEURE DU CHÂTEAU LANDRY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour l'élaboration des plans et devis d'architecture et d'ingénierie concernant la réfection intérieure du Château Landry;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'enveloppe extérieure, ces plans et devis sont déjà disponibles de sorte que la prochaine étape consistera à obtenir, à la suite d'un appel d'offres auprès des entrepreneurs, les coûts précis de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative de la seule soumission reçue à la direction du greffe, et ce, conformément aux nouvelles dispositions légales en matière d'attribution de contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par les membres du comité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à la majorité d'accorder à la firme Beudet, Faille, Normand, architectes, le mandat de réaliser les plans et devis d'architecture et d'ingénierie relatifs à la réfection intérieure du Château Landry, et ce, pour la somme de 32 950 \$, plus les taxes. Ce montant sera puisé au surplus non-affecté de la Ville.

Le conseiller Georges Jalbert demande le vote sur cette résolution :

Cinq (5) conseillers sont en faveur et un (1) s'y oppose.

13.01.14 RENOUELEMENT D'ADHESION AU RESEAU LES ARTS ET LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 150 \$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au réseau *Les Arts et la Ville* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Cette somme est prévue au budget de la Ville pour le présent exercice.

FINANCES

13.01.15 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2012.

13.01.16 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2013

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à effectuer, sans autre autorisation, le paiement des dépenses incompressibles prévues au budget de l'année 2013 tel que le prévoit le règlement numéro 2001-1001.

13.01.17 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2013-1293 ACCORDANT UN CRÉDIT DE TAXES À LA CONSTRUCTION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET RÉSIDENTIELLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire prolonger son programme de crédits de taxes foncières à la construction jusqu'au 28 février 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné à la séance extraordinaire du 10 décembre 2012;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2013-1293 accordant un crédit de taxes à la construction commerciale, industrielle et résidentielle sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

13.01.18 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COTISATIONS À LA COMAQ POUR TROIS (3) MEMBRES DU PERSONNEL CADRE

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2013 de l'adjointe à la direction générale, madame Kathleen Bossé, ainsi que du directeur des finances et trésorier de même que du directeur des communications et greffier, messieurs Steve Corneau et Yves Sénéchal, et ce, au montant de 435 \$ chacun, plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

13.01.19 RENOUELEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2013 l'adhésion du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 921 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

13.01.20 DÉSIGNATION DE L'UMQ COMME MANDATAIRE DANS LE DOSSIER D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli fait partie de ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

13.01.21 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ALUMINIUM LIQUIDE (ALUN) POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 12.09.482 adoptée le 17 septembre 2012, la Ville de Mont-Joli a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin qu'elle procède à un appel d'offres en vue d'un achat collectif de sulfate d'aluminium liquide (Alun);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'ouverture des soumissions le 10 décembre 2012, le service des achats de l'UMQ a évalué les deux (2) propositions reçues et recommandé celle du plus bas soumissionnaire à savoir :

- Produits Performants General Chemical au prix unitaire de 0,123 \$ / kg liquide;

CONSIDÉRANT la vérification du dossier et l'avis émis par le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le contrat de fourniture de sulfate d'aluminium liquide (Alun) pour l'année 2013 à Produits Performants General Chemical au prix unitaire de 0,123 \$ / kg liquide, plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget 2013 du service des travaux publics.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13.01.22 CONFIRMATION DU STATUT D'EMPLOYÉE PERMANENTE DE MADAME SARAH OUELLET

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le statut d'employée permanente pour madame Sarah Ouellet, monitrice à la piscine Gervais-Rioux. Au terme de la période de probation de 120 heures prévue à la convention collective pour les employés de la piscine, madame Ouellet a fait l'objet d'une évaluation positive. Au cours de l'année 2013, elle ajoutera à ses certificats de « Moniteur en sécurité aquatique » de la Croix-Rouge et de « Croix de bronze » de la Société de sauvetage, une formation de « Sauveteur national ».

13.01.23 AUTORISATION DE FORMATION PORTANT SUR LA PRÉPARATION ET LA GESTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la COMAQ offre une formation sur la préparation et la gestion des documents d'appel d'offres à Matane le 18 avril 2013;

CONSIDÉRANT la pertinence pour l'adjointe à la direction générale, madame Kathleen Bossé, ainsi que pour le superviseur à l'approvisionnement au service des travaux publics, monsieur Gilles Gaudreault, de participer à cette formation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de madame Kathleen Bossé et monsieur Gilles Gaudreault à la formation du 18 avril 2013 à Matane sur la préparation et la gestion des documents d'appel d'offres, et ce, au montant de 405 \$ chacun plus les taxes. Le conseil accepte également le remboursement des frais de déplacement. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

13.01.24 AUTORISATION DE FORMATION D'ANALYSTE MOBILISATION ET PLANIFICATION ORGANISATIONNELLE (MPO)

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Creacor offrira les 7 et 8 février 2013 à Québec une formation en ressources humaines permettant d'utiliser et de transférer les bases d'Analyse et Design Organisationnel (ADO) en Mobilisation et Planification Organisationnelle (MPO);

CONSIDÉRANT QUE ces programmes s'avèrent d'une très grande utilité afin d'établir un diagnostic valide et objectif des ressources humaines de l'organisation;

CONSIDÉRANT la pertinence pour le directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron, de prendre part à cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de monsieur Léo Caron à la formation d'analyste Mobilisation et Planification Organisationnelle (MPO) dispensée les 7 et 8 février 2013 par le Groupe Creacor à Québec. L'inscription à ladite formation est gratuite cependant le conseil accepte le remboursement des frais d'hébergement, de transport et de restauration.

13.01.25 AUTORISATION DE FORMATION SUR L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la firme Compu-Finder offrira les 29, 30 et 31 janvier 2013 à Québec une formation portant sur l'exercice de l'autorité en milieu de travail à l'aide de l'intelligence émotionnelle;

CONSIDÉRANT QUE ce programme fournit au gestionnaire les outils pour diriger ses effectifs dans une atmosphère détendue et respectueuse;

CONSIDÉRANT la pertinence pour le surintendant au service des travaux publics, monsieur Claude Fortin, de prendre part à cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de monsieur Claude Fortin à la formation proposée par Compu-Finder sur l'exercice de l'autorité en milieu de travail les 29, 30 et 31 janvier 2013 à Québec, et ce, au coût de 1 788 \$, plus les taxes. Le conseil accepte également le remboursement des frais d'hébergement, de transport et de restauration. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

13.01.26 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADGMQ 2013 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général monsieur Joël Harrisson à participer au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec à Ville Saguenay du 29 mai au 1^{er} juin 2013 et d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 785 \$, plus les taxes ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacement et de restauration. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.01.27 RATIFICATION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli met à la disposition de la population deux (2) patinoires extérieures, l'une à l'École Norjoli, l'autre à l'École des Alizés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux (2) préposés à l'entretien de ces patinoires;

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe de madame Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et de monsieur Léo Caron, directeur des ressources humaines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de messieurs Michel Arsenault, pour l'École des Alizés, et Guillaume Carrier pour l'École Norjoli, aux postes de contractuels à l'entretien des patinoires extérieures. Leur contrat vaudra pour une période de treize (13) semaines s'étalant du 20 décembre 2012 au 17 mars 2013 au taux horaire de 12,25 \$ sur une base de 35 heures / semaine.

13.01.28 RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'ACCREDITATION À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE POUR 2013

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'accréditation à la Société de sauvetage pour les programmes aquatiques au montant de 143,71 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

13.01.29 FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS ET D'UNE PISTE DE SKI DE FOND AU PARC DU RUISSEAU LEBRUN

CONSIDÉRANT la récente fermeture de la piste de ski de fond Raymond-Pearson;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'aménager progressivement le Parc du Ruisseau Lebrun;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'une telle infrastructure de loisirs sur la qualité de vie des familles mont-joliennes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de procéder à la formation d'un comité de travail dont le premier mandat consistera en la mise en place des sentiers, pédestre et de ski de fond. Le maire, Jean Bélanger, les conseillers des districts 3, 4 et 5, messieurs Georges Jalbert, Jean-Pierre Labonté et Marcel Dubé, ainsi que le directeur général, monsieur Joël Harrisson, et la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, sont désignés à ce comité par le conseil. Ils s'adjoindront au besoin, à titre de personnes ressources, les services de madame Guylaine Lebel, de l'Association des VTT, de monsieur Raynald Gagnon, de l'Association des motoneigistes, de deux (2) personnes de référence en horticulture, soit mesdames Isabelle Bérubé et/ou Christine Rioux Ross, de même que du directeur de l'urbanisme, monsieur Léo Caron.

13.01.30 CONFIRMATION DE DISPONIBILITÉ DU STADE DU CENTENAIRE POUR LA PRÉSENTATION DE LA COUPE DODGE 2014

CONSIDÉRANT QUE Hockey Québec présentera dans l'Est du Québec l'édition 2014 de la Coupe Dodge, le championnat québécois de hockey mineur, et que la Ville de Mont-Joli fera partie des sites de présentation des compétitions;

CONSIDÉRANT l'ampleur de l'événement, la visibilité qu'il procure aux villes hôtes et l'importance des retombées économiques qu'il génère;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à réserver dès maintenant la période du 16 au 20 avril 2014 au Stade du centenaire pour la présentation de matchs dans le cadre de la Coupe Dodge, le championnat québécois de hockey mineur.

13.01.31 RENOUELEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUÉBEC (ARAQ) POUR 2013

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, et ce, au montant de 140 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

13.01.32 AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR UNE FORMATION DE MÉDAILLE DE BRONZE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Joshiane Gagnon, formatrice à la Société de sauvetage et employée de la Ville de Mont-Joli, afin qu'elle dispense dans les prochaines semaines une formation de médaille de bronze d'une durée de 35 heures à la piscine Gervais-Rioux, et ce, au taux horaire de 20 \$ pour un total de 700 \$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.01.33 AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de verser le montant de 6 200 \$ à La Maison des Familles de La Mitis à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires pour l'exercice 2013. Rappelons que La Maison des Familles de La Mitis agit à titre de gestionnaire de ce service auquel contribuent généreusement la Caisse Populaire Desjardins, le Club Optimiste ainsi que le Club Rotary de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

13.01.34 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE ET DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR L'AVENUE DES FUSILIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu deux (2) factures pour le contrôle des matériaux dans le projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts et d'urbanisation de la route 132 vers St-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte correspond aux travaux complétés dans la période du 2 octobre 2011 au 29 septembre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de ces deux (2) factures à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage au montant de 14 408,82 \$, taxes nettes, ledit montant se répartissant ainsi :

- Ville de Mont-Joli : 2 000,88 \$
- Ville de Mont-Joli (FIMR) : 8 351,52 \$
- Ville de Mont-Joli (PIQM) : 2 783,84 \$

13.01.35 ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME BPR DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme BPR un mandat de services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable, et ce, au montant de 4 500 \$, plus les taxes. Ledit mandat porte notamment sur les éléments suivants :

- bypass sur les filtres 1, 2 et 3;
- ajout de deux (2) murets de béton pour faciliter le nettoyage des sédiments de chaux;
- déplacement de la trappe d'accès vis-à-vis le tuyau flexible de chaux;
- déplacement de l'automate au 2^e étage près du bureau de l'opérateur.

13.01.36 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

13.01.37 PÉRIODE DES QUESTIONS

Monsieur Roger Boudreau demande si le prix Robert-Dumais sera destiné à un secteur particulier de l'activité comme les sports ou autres?

Monsieur le maire, Jean Bélanger, précise que le lauréat ou la lauréate pourra œuvrer dans n'importe laquelle des sphères. L'hommage s'adressera à un bénévole au sens large du terme.

Monsieur Boudreau désire savoir ce qu'il adviendra du Mérite Jean-Marie Carroll?

Monsieur Bélanger indique que la Ville ne remettra plus cette reconnaissance, et ce, à la demande explicite de monsieur Carroll.

13.01.38 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 10, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier